

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

SEANCE DU 20 AVRIL 2015

DELIBERATION N°2015-20

OBJET : Compte-rendu de la commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil académique du 27 mars 2015.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

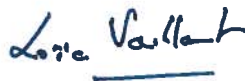
Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER à l'unanimité les dispositions ayant reçu un avis favorable de la commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil académique du 27 mars 2015.

Fait à Tours, le 22 avril 2015

Le Président,



Loïc VAILLANT